

Image not found or type unknown



Puis-je faire une Rupture d'un Contrat Militaire signée pour 6 ans ?

Par **vapourca**, le **25/02/2021** à **08:26**

Actuellement dans ma troisième année au service parachutiste, j'ai (du notamment avec la crise économique, soudainement envie de changer de métier). Est-il possible de rompre un contrat signée pour six année ? Que dit la Loi ? J'ai avec moi un livre du code Penal et Civil où dois-je regarder pour m'y attarder sur le sujet ?

Bien à vous,
Un militaire pauvre qui aimerait être en reconversion. . .

Par **P.M.**, le **25/02/2021** à **09:11**

Bonjour,

Il vaudrait mieux consulter le code de la défense...